

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **63 (1968)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bibliographie

Alliance culturelle romande. Cahier No 9. (Président Weber-Perret, Chêne-Bourg, Genève.)

L'Alliance culturelle romande a publié en été 1967 son 9^e cahier sous le titre *De Genève à Villeneuve*. Une vingtaine d'œuvres d'artistes vaudois et genevois*, reproduites en noir et blanc, donnent une vue sommaire mais juste de la peinture moderne sur terre lémanique.

Mais venons-en aux textes, riches et variés, dont l'idée directrice est que les habitants du pays privilégié qu'est la rive nord du Léman ont toute raison, tout intérêt, dans un monde qui évolue vertigineusement, à unir leurs efforts pour *maintenir et inventer*.

Plusieurs articles intéresseront particulièrement les membres de notre Ligue: celui de E.-L. Paillard, *Le nouveau visage du pays*, celui de Robert et Pierre Hainard, *La nature et nous*, celui de Frédéric Tissot, *Le tourisme dans la future économie lémanique*, celui de J.-C. Mayor, *Des espaces où vivre* (très manichéen; les rêveurs et les poètes contre les technocrates), et celui de J.-P. Vouga, qui traite bien entendu de l'aménagement du territoire.

Contre les défaitistes, contre ceux qui croient que l'urbanisation va s'étendre sans limites de Genève à Villeneuve, il rappelle la loi de 1951, grâce à laquelle les deux tiers

* Bocion, Hodler, Marius Borgeaud, A. Hermanjat, Auberjonois, Louis Soutter, Eugène Martin, Hans Berger, W. Gimmi, Maurice Barraud, Paul Mathey, Marcel Poncet, Géa Augsburg, Jacques Berger, Emile Chambon, Robert Hainard, Jean Le Coultre.

du canton de Genève sont soustraits à la construction (sauf agricole et forestière). Il rappelle la loi vaudoise de 1963 qui, sans établir toutes les délimitations, a consacré du moins le principe de la zone agricole. Un autre facteur s'oppose à la dissémination des constructions: le coût beaucoup plus élevé des voies d'accès, des canalisations, du réseau électrique, et ensuite de leur entretien.

M. Vouga n'aime pas les quartiers de villas. Nulle part, à son avis, ils ne déparent autant le paysage que sur les rives du Léman. Un « triste destin » a voulu qu'au XIX^e siècle les architectes constructeurs d'habitations individuelles se soient inspirés du chalet de montagne. La vogue de cette architecture a été encore stimulée par l'exposition nationale de 1896 à Genève.

M. Vouga esquisse ainsi l'évolution: le point de départ est le triangle du pignon surmonté d'un toit en forte saillie. Ensuite proliférèrent « toutes les formes de toitures et tous les genres de couverture, ... tous leurs croisements et tous leurs bâtards ». En fait de parure végétale, la mode d'alors favorisait les espèces exotiques et surtout le sapin, le « triste sapin », qui, bien qu'il ne soit pas exotique, n'a rien à faire au bord du Léman. Pour conclure, M. Vouga montre l'urgence d'un ajustement de la législation et des mesures administratives auquel devraient souscrire les deux cantons voisins et amis.

On le voit: ce n'est pas dans le domaine culturel seulement que le mot d'ordre devrait être *collaboration intercantonale*. Le remarquable cahier No 9 de l'Alliance est un appel qui s'adresse aux pouvoirs publics et à l'opinion.

Ld G.

Photographes: W. et J. Kunz, Wetzikon (p. 51); P. Zwahlen, Lenk (p. 55); E. Zbären, St-Stephan (pp. 56, 58, 59); A. Schmalz, Berne (pp. 57, 62); Dr R. Marti-Wehren, Berne (p. 61); A. Bigler †, Lenk (p. 63); N. Stauss, Zurich (p. 65); W. Forster, Frauenfeld (p. 69).